

BHW Bausparkasse AG

Succursale de Luxembourg, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg – Boîte postale 556, L-2015 Luxembourg
Tél. : 44 88 44-1 – Fax : 44 88 44-34

Tableau des frais

conformément au § 17, al. 1 (tarif D maXX) ou au § 30, al. 2 (tous les autres tarifs) des Conditions générales pour contrats d'épargne-logement (Conditions d'épargne-logement) de la BHW Bausparkasse AG

Le récapitulatif des frais se limite aux contrats d'épargne-logement souscrits dans le cadre du tarif D maXX avant le 31/03/2006.

Version : 1 janvier 2022

Nous facturons actuellement les frais suivants pour les services spéciaux n'entrant pas dans le champ d'application standard du contrat d'épargne-logement :

Tarifs	Taux applicable	Base de calcul
1. Souscription de contrat	Droit de souscription en fonction du tarif 1,00 – 1,60 %	du capital souscrit
2. Frais de tenue de compte – collectif – Sans frais dans le cadre du tarif D maXX – extracollectif	EUR 5,58 EUR 1,--	par compte d'épargne-logement pour 1 an Pour les nouveaux comptes de prêt à compter du 01/05/2008 : EUR 1,-- par mois et par compte de prêt (valable pour tous les tarifs)
3. Augmentations de contrats	Droit de souscription 1 %	du montant majoré
4. Transferts de contrats D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006	0,3 % (tarif minimum de EUR 25,--)	Capital souscrit du contrat à transférer
5. Regroupements de contrats D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006	EUR 20,00	par contrat concerné
6. Fractionnements de contrats D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006	EUR 20,00	par nouveau contrat créé
7. Réductions de contrats D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006	EUR 20,00	par contrat
8. a.) Changement de tarif (sans frais dans le cadre du tarif D maXX) b.) Ajustement tarifaire	0,50 % EUR 30,--	du capital souscrit par opération
9. Dénonciation	Escompte de remboursement anticipé de 0,50 %	par mois entamé en cas de liquidation avant expiration du délai de résiliation de 6 mois. La base de calcul est l'avoir de liquidation.
10. Prénottation de cessions (confirmations de cessions) D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006	EUR 30,00 au sein de BHW/du groupe Postbank sans frais	par cession
11. Remplacements des biens gagés D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006 pour les prêts d'attribution	1 % (min. EUR 25,-- EUR / max. EUR 250,--) 0,50 %	pour prêts résiduel d'épargne-logement, par numéro de contrat d'épargne-logement pour prêts d'épargne-logement sur le montant du prêt – sans montant minimal/maximal

<p>12. Changement de débiteur D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006 pour les prêts d'attribution – Suppression des frais VÜ supplémentaires pour toutes les options tarifaires</p>	<p>2 % pour les proches conformément au § 15 du code des impôts (min. EUR 50,--, sans montant maximal) 3 % pour prestations diverses (min. EUR 50,--, sans montant maximal) 0,50 %</p>	<p>Prêt résiduels d'épargne-logement pour prêts d'épargne-logement sur le montant du prêt – sans montant minimal/maximal</p>
<p>13. Dégagement de la responsabilité envers le prêteur (p. ex. divorce) D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006 pour les prêts d'attribution</p>	<p>EUR 150,--</p>	<p>par opération</p>
<p>14. Frais d'établissement de dossier</p>	<p>0,50 % max. EUR 100,00 (frais d'expertise inclus) Attention !!! les frais d'établissement de dossier augmentent de EUR 100,-- par expertise supplémentaire Pas de frais sous Wokri D</p>	<p>du montant du prêt</p>
<p>15. Frais Zwifi produit de vente</p>	<p>0,50 %</p>	<p>du montant du prêt sans montant maximal/couverture</p>
<p>16. Intérêts précomptés - collectif - extracollectif</p>	<p>3 % 3 %</p>	<p>à compter du 1^{er} du deuxième mois qui suit la mise à disposition / charge effective à compter du 1^{er} du quatrième mois sur le prêt d'épargne-logement mis à disposition pour prêts d'épargne-logement à compter du 1^{er} du sixième mois qui suit la passation du contrat de prêt en cas de taux fixe sur le prêt mis à disposition ; à partir du 1^{er} du douzième mois en cas de taux variable</p>
<p>17. Acceptation d'une police d'assurance-vie en remplacement de l'assurance solde restant dû</p>	<p>EUR 30,--</p>	<p>Attention !!! Dans le cadre de la demande de prêt, les frais d'acceptation sont déjà inclus dans les frais d'établissement de dossier.</p>
<p>18. Acceptation/remplacement de sûretés de substitution</p>	<p>EUR 30,--</p>	<p>par sûreté de substitution sans frais en cas de cautionnement CGFP</p>
<p>19. Frais de cautionnement</p>	<p>plus 2 % 0,5 % de majoration conditionnelle ou 0,05 % - 0,10 % Majoration conditionnelle</p>	<p>du montant de cautionnement sur le prêt à cautionner sur la totalité du prêt majoration dépendante du type de taux (variable/fixe)</p>
<p>20. Liquidation de succession en cas de décès de l'épargnant D maXX : sans frais en cas de souscription avant le 31/03/2006</p>	<p>EUR 30,00</p>	<p>par opération</p>

21. Modification du contrat de crédit sur demande du client	EUR 200,00	par opération
22. Recherche d'adresses Nationale Internationale	EUR 35,00 en fonction des coûts encourus	par opération
23. Radiation d'hypothèque	EUR 195,00 Notaire Grethen: EUR 205,00	par opération – Versement des coûts par BHW au notaire instrumentaire
24. Confirmations d'épargne-logement – Duplicatas/Copie de relevé de compte	EUR 10,00	par opération
25. Garantie de paiement pour les fabricants de maisons préfabriquées	1 %	du montant garanti
26. Frais d'acte pour le notaire en Allemagne	conformément au tableau	Guide d'informations Allemagne
27. Magazine à l'attention des clients	EUR 0,95 de frais de port	par numéro
28. Remboursement d'avoir – Décaissement Dispo Dispo 2000 D maXX	0,50 % 1,0 %	du montant de décaissement min. EUR 1,28 du montant de décaissement min. EUR 10,- plus 0,5 % d'escompte de remboursement anticipé par mois entamé pour un montant supérieur à EUR 1 500,- en cas de décaissement avant l'expiration d'un délai de 6 mois après réception de l'ordre de décaissement
29. Remboursement du paiement DA renouvelé (à partir de la deuxième réception) après liquidation	EUR 10,00	par opération

Pour les autres services dont la rémunération n'est pas réglementée dans le tableau des frais ci-dessus, nous facturons un droit proportionnel aux frais encourus.